

1 - Identification de l'entreprise à auditer

Raison sociale	
Adresse du siège	
Adresse du site d'audit (si différente)	à indiquer SVP :
Mail	
SIRET	à indiquer SVP :

Interlocuteur	
Téléphone	
Portable	
n° 2BSvs	
Coordonnées service comptabilité à indiquer SVP :	Nom :
	mail :
	Téléphone :

2 - Activités de l'entreprise à auditer

Informations déclarées précédemment

Référentiels	
Biomasse	
Nombre d'apporteurs	
Portée	

Échéance du certificat	
Nombre total d'unités logistiques	
Nombre total de sites de collecte	

Périmètre de certification

Prenez-vous possession physique de biomasse durable provenant d'un agriculteur ?

☐ non ☐ oui si oui, le **STD01** s'applique

Prenez-vous possession physique de biomasse durable provenant d'un tiers non-agriculteur (autre négoce ou coopérative) - échanges de collecte compris ?

☐ non ☐ oui si oui, le **STD02** s'applique

Remarque : dans le cas où l'entité de collecte est également le premier transformateur ou négociant, les deux référentiels STD01 ET STD02 doivent être appliqués.

Rappel :

STD01 - Production de Biomasse (Collecte de biomasses ou matières premières durables auprès d'agriculteurs ou autres fournisseurs)

STD02 - Système de bilan massique (Négociants prenant possession physique de matières premières durables auprès de tiers « non agriculteurs » (propriété physique avérée) ou Transformateurs)

2 - Activités de l'entreprise à auditer (suite)

Périmètre concerné (REPLIR OBLIGATOIREMENT)

Biomasse concerné	Colza	Tournesol	Blé	Maïs
Nombre total de sites de collecte (1)				
Nombre total d'unités logistiques (2)				
nombre total d'apporteurs pour la campagne				
Référentiels concernés (barrer)	STD01 / STD02	STD01 / STD02	STD01 / STD02	STD01 / STD02
Utilisation du calculateur GES ? (barrer)	oui / non	oui / non	oui / non	oui / non
Si calcul des GES : modèle de calculateur utilisé (3)				
Si calcul des GES : nombre d'apporteurs concernés				
Si calcul des GES : tonnage (estimatif ou réel) concerné				
Si calcul des GES : autres				

Autre biomasse : nous contacter

(1) site de collecte : site de stockage de la biomasse, site sous le contrôle direct du siège de l'entité de collecte. **Voir page suivante.**

(2) unité logistique : unité définie comme lieu géographique précisément délimité à l'intérieur duquel les produits peuvent être mélangés. Les zones concernées sont liées les unes aux autres par des flux physiques (route, mer, fleuve, voie ferrée). Ainsi, 2 sites ou installations physiques qui n'ont pas d'échanges physiques pour la biomasse considérée comme durable, ne peuvent pas être considérés comme faisant partie de la même unité logistique.

(3) Calculateur du schéma 2BSvs, modèle interne, autre, (...)

⚠ Rappel

A minima, un bilan massique doit être tenu par biomasse et par valeur GES NUTS2 ou, dans le cas de GES calculées, par (tranche de) valeurs GES réelles.

Audits des apporteurs (REPLIR OBLIGATOIREMENT)

Quel est l'outil utilisé pour l'audit des apporteurs ?

☐ 2BS Mapping Tool ☐ Cartographie RPG (de type Géoportail)

☐ Autre (préciser)

Biomasse concerné	Colza	Tournesol	Blé	Maïs
Nombre total de sous-groupes d'apporteurs				
Nombre d'apporteurs du sous-groupe n°1				
Critère de détermination du sous-groupe n°1				
Nombre d'apporteurs du sous-groupe n°2				
Critère de détermination du sous-groupe n°2				
Nombre d'apporteurs du sous-groupe n°3				
Critère de détermination du sous-groupe n°3				

2 - Activités de l'entreprise à auditer (suite)

Biomasse concerné	Colza	Tournesol	Blé	Maïs
Nombre d'apporteurs du sous-groupe n°4				
Critère de détermination du sous-groupe n°4				
Nombre d'apporteurs du sous-groupe n°5				
Critère de détermination du sous-groupe n°5				
Nombre d'apporteurs du sous-groupe n°6				
Critère de détermination du sous-groupe n°6				
Nombre d'apporteurs du sous-groupe n°7				
Critère de détermination du sous-groupe n°7				
Nombre d'apporteurs du sous-groupe n°8				
Critère de détermination du sous-groupe n°8				

⚠ Rappel

est tenu d'auditer la totalité de ses apporteurs chaque année. Le fait de ne pas contrôler 100% des apporteurs est susceptible d'entraîner une suspension voire un retrait de certification.

La racine carrée de chaque sous-groupe sera auditée lors de l'intervention de CERTIS (en cas de non-conformité sur l'échantillonnage d'un sous-groupe, seul celui-ci sera impacté).

3 – Validation du questionnaire

Commentaires :

période d'audit souhaitée :

Complété le :

Je certifie que les informations données ci-dessus sont sincères et véridiques.

Nom et signature :

Le devis et/ou la durée d'audit sont établis sur la base des informations de ce questionnaire et des documents de référence (dont 2BS PRO 02 - Exigences du processus de certification). Si ces informations étaient erronées, CERTIS se réserve le droit de modifier le devis en conséquence. Le présent document appartient à CERTIS et ne peut être communiqué qu'à ce dernier. La diffusion à autrui est interdite sans l'accord préalable de CERTIS.

- **STD01 - Exigences du Plan de Vérification de Biocarburants Vérification de Production de Biomasse version en vigueur**
- **STD02 - Schéma volontaire de Durabilité de la Biomasse et des Biocarburants Exigences pour le système de bilan massique version en vigueur**
- Schéma volontaire de Durabilité de la Biomasse et des Biocarburants - Description du Schéma version en vigueur
- Schéma volontaire de Durabilité de la Biomasse et des Biocarburants - Système de vérification PRO 02 version en vigueur
- Unités Logistiques sous les référentiels STD 01 et STD 02
- Périmètres de certification sous les référentiels STD 01 et STD 02
- Autres documents du site Internet